



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-06/10

Séance du 16 octobre 2025

Date de la convocation :

9 octobre 2025

Affichage de la convocation :

10 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, seize octobre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Muriel BRUGNOT (Procuration à N. BOURGEOIS), Robert HERPOYAN (Procuration à Y. HERZIG), Syve-Line TAN (Procuration à C. CHARTON), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT).

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	17
procurations :	5
absents :	5
votants :	22

ABSENTS : Rodolphe EZNACK, Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Mathieu LAURAIN, Roman GAILLARD.

Martine TERRIER a été élue secrétaire de séance.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BENEFICE DE CESAM ET DU CIDFF DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DE COHESION SOCIALE

Madame le Rapporteur explique que la commune participe chaque année au financement d'actions mises en place dans le cadre du Contrat Territorial de Cohésion Sociale (anciennement Contrat De Veille Active) porté par la CCMP.

Lors du comité de pilotage du Contrat Territorial de Cohésion Sociale qui s'est tenu le 24 Juin 2025, la commune s'est engagée à participer financièrement au soutien de deux actions :

- « **Jeunesse en Transition** » est une action pilotée par le centre social CESAM. Il s'agit d'accompagner les jeunes du territoire de la CCMP dans des projets communs (séjours, événements, chantiers) et de favoriser la coopération, de créer des ponts et de renforcer les liens entre les jeunes du territoire. Le développement de leur autonomie par la rencontre d'autres jeunes, la participation à des expériences collectives et la découverte de nouveaux horizons font aussi partie des objectifs de ce dispositif. Les actions concrètes sont des animations itinérantes avec le camion de l'alimentation de CeSAM, un séjour itinérant 11-15 ans en juillet à la montagne ou encore des chantiers jeunes pour découvrir les codes du travail, s'impliquer pour l'environnement du territoire et agir en citoyen.
- « **Permanences d'accès aux Droits des habitants du territoire** » est une action de lutte contre les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes portée par le CIDFF. Cette action « historique » du CDVA puis CTCS a pour but de favoriser l'accès aux Droits et la connaissance des devoirs de tous les habitants, de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes, de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle sert aussi à détecter et lutter contre les violences intrafamiliales et conjugales et permet aux habitants d'avoir accès à une offre de services large et gratuite en réponse aux besoins identifiés, en particulier pour les femmes.

En dehors des actions partenariales, notamment dans le cadre du groupe de travail du CISPD, le CIDFF organise 3 permanences juridiques par mois sur le territoire.

Le conseil municipal, après en avoir été informé,

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2025 une subvention de fonctionnement :

- d'un montant de 1 000 € versé sur le compte de CESAM pour l'action Jeunesse en Transition
- d'un montant de 1 500 € versé sur le compte du CIDFF pour la mise en place de permanences d'accès aux Droits pour les habitants du territoire

AUTORISE le maire à procéder au versement de ces subventions.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBET

